LETTRE

A UN

DE MESSIEURS LES DÉPUTÉS

A

L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Sur la queſtion du PAPIER-MONNOIE.

ON parle plus que jamais, mon cher Compatriote, de Projets de Papier-Monnoie: quoique je ſois moins neuf à la queſtion que ceux que j'entends par-tout l'agiter, ou plutôt s'agiter autour d'elle, je n'ai pas leur intrépidité ; elle m'inſpire de temps à autre plus de terreur qu'à eux.

Je ſuis prêt, vous le ſavez, à avouer qu'en théorie un Papier-Monnoie vraiment national préſente d'immenſes avantages pour le bien Public, & qu'il les préſente comme poſſibles à être réaliſés, ſans que le bien particulier en ſouffre ; mais de la poſſibilité au ſuccès que d'écueils ſur la route ! Et

que de malheurs si on ne les évite pas tous ! Les Auteurs de Projets, fussent-ils des aigles en géométrie, ont-ils calculé, ont-ils pu calculer exactement l'effet des préjugés, des habitudes, & des passions prêtes à croiser leur marche ? Voilà les défilés par où il faudra nécessairement passer, & dont il faudra sortir heureusement pour arriver au but. Peut-être ne seroit-il pas impossible, mais certainement il est indispensable de faire une transaction avantageuse aux deux parties, entre ces passions très-physiques & les principes justes, mais trop métaphysiques pour elles, qui sollicitent en France un Papier-Monnoie. C'est pour me garantir de toute illusion sur cette possibilité, & m'imposer à moi-même des devoirs plus sévères à remplir, que j'ai livré cette Lettre à l'Imprimeur, & que je vous envoie une partie des exemplaires qu'il en a tirés ; en vous priant de vouloir bien les faire remettre à ceux de Messieurs vos Collégues, qui sont versés dans cette matière, ou disposés à le devenir : ils y trouveront un apperçu des principaux vices qu'il faudroit éviter, des principaux avantages qu'il s'agiroit d'acquérir dans une affaire aussi délicate & aussi importante, en supposant qu'il vînt un temps où on s'occupât sérieusement à la consommer. Sous

A



ce dernier point de vue, cet apperçu ne pourroit encore qu'être utile.

Tout Papier-Monnoie sera funeste ou insuffisant; s'il n'est pas prouvé

1. Que son établissement, loin d'exciter un plus grand resserrement au-dedans, ou un plus grand transport d'espèces au-dehors du Royaume, déconcertera tellement l'avarice, la méfiance, ou la rancune des détenteurs du numéraire métallique, qu'ils seront souvent dans le cas de préférer le nouveau Papier, par l'évidence matérielle de leur intérêt personnel, aux louis d'or qu'ils ont dans leurs coffres.

En général, quoi qu'on fasse, le Public se dira très-long-temps : Les écus, les louis d'or vaudront toujours ce qu'ils valent; ils portent avec eux une valeur intrinsèque, indubitable par-tout pays; il peut au contraire y avoir telle instabilité politique, dans un établissement formé par une Puissance publique quelconque, pour un Papier-Monnoie, qui fera que ce Papier vaudra moins que l'argent qu'il représente : de-là chacun évitera ce Papier le plus qu'il pourra, ne le prendra que forcément, cherchera à le réaliser promptement en espèces. L'inquiétude, qui est une maladie épidémique, s'en mêlera par-tout : le Papier,

ſi on en fait peu, opérera plus de mal que de bien, parce qu'il occaſionnera un beaucoup plus grand vuide de numéraire, qu'il n'en répandra pour remplir ce vuide dans la circulation : ſi on en fait beaucoup, l'argent s'écartera ou diſparoîtra encore plus, & cela eſt capable de jeter un tel trouble dans les familles particulières, dans la perception des contributions publiques, & dans tout le mouvement ſocial, que ſon établiſſement ſuccombera lui-même ſous le poids des déſordres qu'il aura entraînés. A cela comment faire? N'y a-t-il donc point de remède efficace? Voilà l'embarras! Dejà depuis long-temps j'étois bien éloigné de penſer qu'il fût inextricable, et à plus forte raiſon ſous un Roi tout voulant quand il s'agit du bonheur de la France.

2. S'il n'eſt pas prouvé à tous les gens capables d'approfondir un peu la queſtion, que trois milliards de nouveau numéraire repréſentatif en France, ne peuvent point opérer une révolution ſubite dans le taux du libre intérêt commercial de l'argent, & qu'il faudra néceſſairement bien des années avant que le taux de cet intérêt ordinaire du Commerce, ſoit deſcendu au niveau de celui de l'Angleterre.

3. S'il n'eſt pas prouvé pour le bien de la cir-

A

culation, foit dans l'Etranger, foit en France, que ce Papier, outre l'avantage d'une plus grande commodité, équivaut intrinféquement à la meilleure lettre-de-change, & qu'il fournit une garantie, une hypothèque auffi folide que le feroit à la Banque de Hollande, un tranfport de créance fur les tréfors enfermés dans les Caves d'Amfterdam.

4. S'il n'eft pas prouvé qu'il coupe par la racine l'efprit d'agiotage, & qu'il eft effentiellement par lui-même anti-Banquifte, anti-Financier, anti-Ufurier, &c.

5. S'il n'eft pas prouvé d'avance, ou au moins extrêmement probable que plus on ira, plus ce Papier gagnera dans la circulation, plus on payera d'écus fonnans pour fe le procurer, & cela au grand avantage de la Nation, quoiqu'au grand chagrin de tous les remueurs d'argent.

6. S'il n'eft pas prouvé que toutes les baffes claffes du Peuple, journaliers, petits ouvriers, domeftiques de gens à minces fortunes, marchandes fruitières & autres, que tous ceux, enfin, qui ne font jamais d'affaire ifolée montant à vingt écus, ne feront pas même dans le cas, à moins qu'ils ne le defirent par curiofité, de jamais avoir affaire avec ce Papier.

7. S'il n'eſt pas prouvé que ſon établiſſement facilitera les dédommagemens, les ſecours qui ſeront dûs dans la criſe actuelle à beaucoup de Pères de famille, ou d'honnêtes individus de diverſes claſſes de Citoyens qui ſe trouveront privés de leur profeſſion, en faveur du bien général qui y étoit oppoſé, & dont on ne ſauroit raiſonnablement exiger un travail manuel.

8. S'il n'eſt pas prouvé qu'il ſervira à procurer des charités momentanées à la plupart de nos ouvriers en objets de luxe, menacés dans beaucoup de genres d'une ceſſation preſque abſolue de travail.

9. S'il n'eſt pas prouvé qu'il préſentera promptement de nouvelles branches d'induſtrie & de main-d'œuvre, plus utiles à la maſſe Nationale, que ne l'étoit leur travail précédent à ces mêmes ouvriers devenus ſurnuméraires aux atteliers de luxe.

10. S'il n'eſt pas prouvé qu'il ſera propice aux vertus Morales & Chrétiennes, non-ſeulement en multipliant les travaux en général, mais en faiſant hauſſer en particulier les ſalaires de ceux des femmes qui ſont parmi nous aux plus vils prix, au grand gémiſſement des paſteurs des

ames, qui s'appliquent au ſoulagement de la misère dont ils ſont témoins dans leurs Paroiſſes, en reſtreignant certaines inſtitutions funeſtes, en en aboliſſant pluſieurs, à commencer par les loteries à la ſuite de l'hydeuſe vénalité des Charges, &c. &c.

11. S'il n'eſt pas prouvé qu'il n'occaſionnera point de ſecouſſes dans le prix des denrées & marchandiſes, & qu'en particulier il ne cauſera pas le moindre changement dans ceux des ventes qui ſe font aux gens du bas peuple, quoiqu'il contribue beaucoup à faire hauſſer la valeur capitale de toutes les propriétés foncières.

12. S'il n'eſt pas prouvé qu'il ſera ſentir à tous les organes de la puiſſance publique combien eſt importante la maxime de voir en grand, & d'exécuter en petit pour tous les objets d'Adminiſtration, Finance, Commerce, Agriculture, Légiſlation, &c. &c. Jamais plus beau moment que celui d'un Papier-Monnoie, tel qu'on ſe plaît à le prévoir dans les circonſtances actuelles, pour faire adopter cette maxime par les Aſſemblées Provinciales, par les Aſſemblées de Diſtricts, par les Aſſemblées élémentaires.

On verroit alors les ventes des Biens de main-morte de toute nature, d'un bout

du Royaume à l'autre (car ce ſeroit un préliminaire indiſpenſable), à l'exception des bâtimens & jardins adjacens qui ſervent d'habitation aux uſufruitiers actuels, être portées par la concurrence à une valeur preſque égale à celle que de pareils Biens auroient dans le Brabant, la Suiſſe, le Comtat d'Avignon, & autres Pays, où les Hochets, les Impôts & les Emprunts n'ont pas abſorbé les capitaux.

On verroit la plupart des Créanciers de l'Etat qui obtiendroient ſur les lieux les adjudications & la pleine propriété de ces Biens, en les payant comptant avec le même Papier-Monnoie qui auroit ſervi à les rembourſer de toutes les dettes échues ou à écheoir, du Roi, du Clergé, des Provinces, des Villes, Communautés, &c., pour toutes les charges de Judicature, Emplois ou places ſujettes à Finance, pour tous les Priviléges mérités, pour toutes les avances de Fermes ou Régies, ſoit générales, ſoit particulières, tous les cautionnemens, &c., ſe livrer aux réparations, aux améliorations, aux entrepriſes de culture, dont les divers ſols qu'ils auroient acquis ſeroient ſuſceptibles, & notamment aux plantations de bois, dont le *déficit* ſera long-temps plus funeſte au Peuple que celui du Tréſor-Royal.

On verroit en même-temps ceux qui, parmi ces créanciers rembourſés, auroient plus de propenſion pour le ſéjour des Villes, prendre directement ou indirectement intérêt aux arts, aux fabriques, & à tous les genres d'induſtrie & de commerce, utiles à vivifier ſolidement les Nations.

13. S'il n'eſt pas prouvé que la portion des contributions publiques, qui ſera affectée au remplacement complet des revenus des Miniſtres des Autels, actuellement vivans, des Hôpitaux & de tous les Main-mortables, ſera réputée auſſi ſacrée que celles qui ſont affectées à la dignité de la Couronne, & aux beſoins les plus indiſpenſables de l'Etat.

14. S'il n'eſt pas prouvé que ce papier tirera la France de cette ridicule poſition, où la détreſſe qui engendre la détreſſe, étoit parvenue à la jetter, de paſſer alternativement de la calamité de la diſette à la calamité de l'abondance, de façon que pour les deux denrées de notre ſol les plus néceſſaires à la vie, les bleds & les vins communs qui ſont les ſeuls à l'uſage du Peuple, on voyoit gémir preſque tous les petits propriétaires ou fermiers, ſur-tout, parmi les payſans, lorſqu'ils avoient le malheur d'avoir deux excellentes ré-

coltes, c'eſt-à-dire, deux bénédictions du Ciel conſécutives.

15. S'il n'eſt pas prouvé, par exemple, que ſon établiſſement, qui ne peut qu'être ou très-ſiniſtre ou très-ſalutaire, ſera dirigé de manière à en faire refluer promptement une bonne partie dans nos Provinces méridionales, où cent millions de numéraire de plus, en activité, ne ſuffiroient pas au ſeul objet de conſtruction des caves indiſpenſables pour la conſervation des vins qui tournent, s'aigriſſent, ou ſe vendent à perte de frais.

16. S'il n'eſt pas prouvé, par la ſuppreſſion de la plupart des droits fiſcaux, & ſur-tout, de tous les priviléges & autres entraves dans l'intérieur du Royaume, que ce nouveau papier ouvrira ou vivifiera une foule de Commerce, de travaux plus ou moins importans que celui qu'on a voulu ſe borner à citer, pour le logement, le vêtement, la nourriture & la boiſſon d'un grand Peuple laborieux & induſtrieux, qui commence à ſortir de la misère où il étoit plongé. On ne parle pas des travaux de décoration, qui ne recouvreront peut-être que trop tôt leur empire, & dont, dès le jour même, un papier-monnoie, tel qu'on le ſuppoſe, atténueroit cependant la ſtagnation.

17. S'il n'eſt pas prouvé qu'il fera diſparoître

toutes les défaveurs contre la France, qu'on reproche bien ou mal-à propos à notre traité de commerce avec l'Angleterre.

18. S'il n'eſt pas prouvé qu'il fera, à la fois, beaucoup de bien à Paris & aux Provinces.

19. S'il n'eſt pas prouvé qu'il ſera même utile aux Nations étrangères.

20. S'il n'eſt pas prouvé qu'il ſera ſtrictement repréſentatif d'eſpèces, ſans aucune ſorte d'attribution d'intérêt.

21. S'il n'eſt pas prouvé d'une utilité tellement permanente, qu'on reconnoîtra avec la plus grande facilité que ce ſeroit priver la Nation d'un de ſes plus grands biens, & l'affliger d'un des plus grands maux, que de ſonger à fixer des époques pour le retirer de la circulation, ni en tout, ni en partie.

22. S'il n'eſt pas prouvé qu'entre créanciers & débiteurs particuliers, les créanciers les plus durs & les plus difficiles à revenir de leur prévention contre toute eſpèce de papier-monnoie obligatoire, qui pourront être payés, malgré eux, par leurs débiteurs avec celui là, ne ſe joindront dans le premier moment, que pour la forme & la ſatisfaction de l'amour-propre, qui n'aime pas à ſe dédire, à la tourbe des frondeurs de métier,

ſans intérêt contre toute innovation, & qu'eux, vrais intéreſſés, ſe féliciteront au fond de l'ame, d'être payés avec un papier tel qu'ils pourront ſe procurer facilement le même nombre d'écus qui leur étoient dus, outre le plaiſir qu'ils goûteront de ſe voir tirés, ſans contre-coup, d'une de ces grandes criſes politiques qui, après tout, quand on n'auroit aucune teinture de l'hiſtoire, ne peuvent jamais être ſans quelque danger pour les gens à charges, à contracts & à porte-feuilles.

23. S'il n'eſt pas prouvé qu'il ne produira aucune édition de grandes fortunes, peſte qui ſemble identifiée en France à toute opération majeure de finance, à toute nouvelle création d'établiſſement; & qu'il ne produira non plus, par la forme de ſa diſtribution, aucun motif de cette eſpèce de juſte jalouſie qu'inſpire l'arbitraire ou la faveur, ſoit parmi les Capitaliſtes & les divers créanciers de l'Etat à toutes ſortes de titres, ſoit parmi les propriétaires fonciers.

24. S'il n'eſt pas prouvé qu'en répandant le plus grand jour ſur la marche à tenir pour l'entière liquidation des dettes de l'Etat, il en éteindra *au moins la moitié*, ſans qu'aucun créancier en ſouffre, par la libération de capitaux & intérêts à la décharge générale de la Nation; qu'il

facilitera par-là la ſimplification, l'organiſation & la juſte aſſiette des impôts ; qu'enfin il rapprochera les eſprits qui, ſans cela, pourroient être expoſés de bonne foi, avec les meilleures intentions du monde, à s'échauffer, à ne ſe pas entendre ou à s'aigrir mutuellement, & qu'il diſpoſera tous les membres de l'Aſſemblée à ſe dire, d'un commun accord, plus que jamais, oublions tout intérêt local ou privé.

25. S'il n'eſt pas prouvé qu'il tirera, une fois pour toutes, de ſa détreſſe pécuniaire, & qu'il confortera parfaitement la puiſſance publique, ſans laquelle toute propriété mobiliaire, titulaire, foncière & même perſonnelle, n'eſt, à parler au phyſique, morale miſe à part, qu'un uſufruit toujours prêt à appartenir au plus fort occupant.

Queloue peu probables, quelque contradictoires entr'eux que puiſſent paroître pluſieurs articles des ces *s'il n'eſt pas prouvé*, à la plupart de nos coyphées de commerce & de finance, trente-cinq ans de réflexions ſuivies & entre-mêlées d'une ſorte d'expérience pratique ſur toutes les queſtions qui touchent à celle-ci, me font eſpérer que je rendrai palpables à ces Meſſieurs, les preuves de tout ce qu'ils trouveront dans ces articles, de plus antipode à leur manière de voir. Je ne dé-

fespère même pas de les amener au point de fe dire à eux-mêmes, en parlant de moi : ce n'étoit cependant pas lui ; c'étoit bien nous qui marchions la tête en bas fur cette matière. Sur le tout l'Affemblée nous jugera, fi la caufe eft mife au rôle national.

Vous favez, mon cher Compatriote, que j'avois fait précipitamment un Mémoire, que je vous communiquai il y a quelques années ; fur la même queftion : je travaille à le perfectionner, & fi j'y parviens, en achevant d'applanir les voies épineufes par lefquelles il faut paffer pour arriver à une folide tranfaction conciliatoire entre les préjugés, les mauvaifes habitudes, jointes aux paffions, d'une part, & les vrais principes réduits en pratique de l'autre ; je ne dirai pas *je fuis encore peintre*, mais je ferai fort tenté de dire : *je fuis encore conciliateur*. Ah ! fi vous pouviez, mon cher Compatriote, me prêter votre plume, après avoir patiemment écouté mes idées, ce ne feroit pas ici une caufe de Palais, la victoire fur tous les frondeurs me feroit affurée. Les Lycurgues, je le fais, n'aiment pas à ravaler leur plume jufqu'aux abjects replis des queftions qui tiennent à l'argent ; mais celle-ci tient plus que jamais, & tiendra toujours, quoi qu'on faffe, aux divers biens de

la Patrie. C'eſt donc à ce nom ſacré, mon cher ami, que je réclame votre ſecours, ou au moins une portion de votre ſecours, ſi vos occupations tranſcendantes devoient trop ſouffrir de ma complette demande.

Vous connoiſſez les ſentimens d'attachement perpétuel, & par fois d'admiration, que je vous ai voués : la vraie, la tendre amitié, n'admire pas toujours; mais, quand elle le fait, c'eſt de bien bon cœur, & la mienne pour vous, eſt préciſement comme celle-là. *Vale, ſemper vale, & idem me ama.........*

A Paris ce 22 Septembre 1789.

Chez Baudouin, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin Saint-Jacques, N°. 31.

661